

ÉPARGNER EN FINANÇANT DES ENTREPRISES SOLIDAIRES

Depuis 13 ans, la coopérative IES permet aux épargnants d'investir dans le capital d'entreprises solidaires situées dans la région Midi-Pyrénées. Une manière simple et concrète de lutter contre l'exclusion et de soutenir l'emploi et le développement local.

Un groupe de citoyens de la région toulousaine a créé, en 1998, une société de capital-risque solidaire, la coopérative IES (Initiatives pour une économie solidaire). Son ambition : promouvoir une économie humaine et responsable et proposer une alternative à ceux qui souhaitent épargner autrement. Son objectif : drainer l'épargne des particuliers vers des entreprises à plus-value sociale de la région Midi-Pyrénées.

Un moyen de soutenir l'emploi...

IES évalue les porteurs de projet sur quatre critères. « *Le premier, et le plus important, est la création d'emplois, de préférence en faveur de personnes en difficulté*, souligne Cécile Gazaniol, déléguée générale. *Nous examinons aussi la solidarité dans l'entreprise – mode de gouvernance, échelle des salaires... –, la solidarité avec les partenaires économiques et la solidarité avec la société et l'environnement.* »

L'équipe s'assure ensuite de la viabilité économique du projet. IES investit au capital des entreprises de 5 000 à 30 000 €, pour cinq ans.

« *L'apport en capital est limité à 25 % pour ne pas interférer dans la gestion de l'entreprise. Il est souvent complété par un prêt remboursable chaque mois* », précise Cécile Gazaniol. Depuis sa création,

IES a ainsi financé 45 entreprises, créant ou consolidant 444 emplois, dans des secteurs très variés : café-librairie, interprétariat en langue des signes...

...et d'investir autrement.

L'épargnant, lui, achète des actions d'IES. Chaque titre coûte 76 € et peut être revendu à n'importe

quel moment. L'action ne rapporte pas de dividendes autres que « *la satisfaction d'avoir créé des emplois* », mais permet de déduire 25 % du montant investi de son impôt sur le revenu. L'actionnaire devient alors un coopérateur et peut, s'il le désire, s'impliquer pleinement dans l'activité de la coopérative. « *En devenant bénévole, il peut instruire les dossiers de candidature, accompagner des entrepreneurs, participer au fonctionnement de la structure...* », explique Cécile Gazaniol. IES compte aujourd'hui 644 coopérateurs, essentiellement des particuliers, mais aussi quelques associations, acteurs financiers ou comités d'entreprise,



ILLUSTRATION : CHRISTIAN ROUX POUR LA VIE

ayant investi au total 785 000 €.

Avec une certitude : « *Leur épargne bénéficie intégralement et directement aux entreprises qui en ont besoin, et a une réelle utilité sociale.* » ●

■ Pour s'informer : www.ies.coop

Tél. : 05 61 75 12 97.



Une banque coopérative dans une démarche de responsabilité sociale